

Le groupe d'opposition

Le *TINTAMARRE* ou Café des enfants

Subvention de 17 185 € / par an !

C'est la décision prise lors du conseil municipal du 19 novembre, au profit de l'association, espace vie sociale *LE TINTAMARRE*, ou « **café des enfants** » installée quai Gambetta. Cette délibération a soulevé un débat sur plusieurs points.

1. En décembre 2017, une convention a été signée, entre la municipalité et l'association, qui prévoit la création d'un comité de pilotage, composé des membres du bureau du *TINTAMARRE* et de trois élus (2 Chalonnais, 1 Chaudefonds). En aucune manière ce comité de pilotage n'a été associé à cette demande de subvention et n'a eu connaissance du bilan financier et des orientations.
2. Lors du conseil municipal aucune information sur le bilan financier n'a été communiquée.
Est-ce cela la transparence ?
3. *LE TINTAMARRE* compte 229 adhésions, dont 82 de Chalonnais (soit 36 %). Le bureau est composé de 20 membres dont 8 de Chalonnais et 12 des communes environnantes Mauges / L., Savennières, Bouchemaine, Rochefort, Trélazé, Chaudefonds. (Lors de sa création, le président de l'association était conseiller municipal de Savennières).
4. Seules deux communes contribuent au financement de 19.000 € : Chaudefonds et **Chalonnais à hauteur de 17 185 € (soit 90%), ou un coût de 209.50 € par adhérent chalonnois**. Le montant de cette subvention absorbe à elle seule plus de 14 % du budget total alloué à la centaine d'associations chalonnoises. Malgré un rappel en commission les élus de l'opposition ont demandé la participation financière des autres communes, sans résultat. Chalonnais continue d'assurer le financement des participants extérieurs.
5. Après avoir fait des recherches, notre groupe constate que ces aides contribuent en grande partie à financer le loyer du « café des enfants » et un emploi, à temps partiel ce qui revient à financer un emploi privé sur des fonds publics. Cette situation avait déjà été dénoncée en décembre 2017.

Nous avons voté "contre" ce projet **qui engage la municipalité pour 3 ans**, en **considérant le montant excessif** par rapport aux autres associations. Ce financement ne nous semble pas absolument nécessaire pour la commune compte tenu de la richesse de son tissu social et culturel municipal et associatif. Les collectivités sont toutes confrontées à des arbitrages financiers en raison des baisses de dotations de l'état. Nous devons faire des choix pour conserver notre capacité à investir dans des projets structurants. Nous avons exprimé modestement notre sentiment dans le cadre d'un échange démocratique. A chacun de se faire un avis.

Nous vous souhaitons une belle année 2019

F. DHOMMÉ, J. C. SANCEREAU, B. LIMOUSIN, A. MAINGOT, G. LAGADEC, V. LAVENET